

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1608

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 53

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« celui-ci »,

les mots :

« l'assuré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.